

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 30 Octobre à 20H30, le Conseil Municipal de Lauzerte régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présent : Mme C. BOILLON, J. CHAMBON ; J.F PIERASCO ; J ;JOFRE ; C ; BASSO, C .TAURAN ; J . DELTEIL ; H . GERVAIS ; J.P MAITRE ; C .PARDO

Etaient absent : T.BEZY ; J.L AUNAC ; D. DENIS

Procuration : D. DENIS donne procuration à BASSO

Secrétaire : C.PARDO

Compte rendu du 29 Septembre 2018

Aucune modification apportée

1. LOYER MAISON DU CAMPING

Après réunion de la commission de revalorisation des loyers, ainsi que des nombreux travaux effectués sur le logement, la proposition de Mr le Maire est une augmentation de 100 Euros pour cet immeuble logement de fonction, soit 435 €.

Augmentation du loyer accordé à l'unanimité

2. REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Révision du montant de la redevance assainissement collectif pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la redevance assainissement a été fixée par délibération en date du 26 Septembre 2017 et compte tenu des travaux à réaliser sur le réseau assainissement au niveau de la lagune, il propose de fixer une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il rappelle que ni l'abonnement, ni la redevance du m³ n'ont subi d'augmentation depuis 2017.

Après plusieurs hypothèses et calculs, le conseil municipal décide de fixer les nouveaux taux à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

- 49 Euros pour l'abonnement

- 1,10 Euros par M3.

Augmentation adopté à l'unanimité.

3. LOCATION SALLE DE L'EVEILLE

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 29 Septembre 2018 le conseil a fixé les tarifs de location de la salle de l'Eveillé et qu'il est nécessaire d'apporter des précisions sur la location du week-end.

Du Vendredi au dimanche :

	Location de la salle	Participation au chauffage du 1 ^{er} Octobre au 30 Avril
Particulier de la Communauté de Communes PSeQ	100,00€	40,00€
Associations de la Communauté de la PSeQ	50,00€	40,00€
Commerciaux	150,00€	40,00€

Les Conseillers approuvent ces tarifs fixés.

Adopté à l'unanimité

4. DECISION MODIFICATIVE

Modification de compte pour la somme de 450,00€ dû à un remboursement de sinistre.

Cette somme passe du compte Atténuation de Charges (6419) au compte Charge exceptionnelle (6718).

Modification de comptes adoptés à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite au travail de la commission des associations voici la liste des bénéficiaires :

Deux associations demandeuses de subvention n'apparaissent pas pour dossier incomplet.

La demande sera repoussée à l'année prochaine, comme le stipule le règlement.

Associations	Montant accordé	Observations
Gymnastique volontaire	250,00€	
Tennis Club Lauzert'in	600,00€	
USL Tennis de table AQBTT	500,00€	
Lauzerte Country	150,00€	
Rainettes des Prés	1700,00€	Avec une réflexion sur le fonctionnement
Amicales des Sapeurs-Pompiers	2309,00\$	
Ass Sauveg & A du Patrimoine	1200,00€	
Colline Enchantée	500,00€	
Don de sang	100,00€	
Prévention routière	100,00€	
Les Bleuets (Ministère des Armées	50,00€	
Total	7459,00€	

Hors présence de Mr le Maire et Mr Maitre (bureau de l'asso ASAPPL)

Le montant des subventions aux associations est accordé à l'unanimité.

- **Exonération Fiscale.**

Le conseil Municipal espérait une dérogation pour un projet se situant en ZZR pour pouvoir voter des exonérations fiscales.

Le calendrier ne le permet pas.

Cette doit -être prise avant le 1^{er} octobre 2019

6 REGLEMENT INTERIEUR

A la demande de Mme Chambon Joséphine, nous ferons un ajout d'articles supplémentaires.

1. Remboursement de frais engagés pour l'exercice du mandat.
2. Les droits de l'opposition
3. Les droits des conseillers municipaux

Remarque de la part de certains conseillers sur les tableaux de délégation aux organismes extérieurs ainsi que des commissions, certains ne sont malheureusement plus là ou d'autres ont arrêté leur fonction.

Le remplacement des membres d'une commission est à la volonté des conseillers municipaux.

- Article 2 : il faut mentionner que la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion et en cas d'urgence le délai peut être réduit à 1 jour.

- Article 5 : A rajouter :

5 *Question Orale*

6 *Question Ecrite*

Après relecture, nous votons les changements apportés au règlement intérieur du conseil municipal.

Accordé à l'unanimité.

Question diverses

- Nouvelle du PLU, encore un peu de retard pour finaliser.
- Problème au gymnase pour l'association de Danselite, l'état du sol du gymnase et le nombre de danseurs très important ne permet pas de pratiquer la danse dans de bonnes conditions. La majorité des conseillers est d'accord pour que cette discipline obtienne la salle des fêtes le mercredi soir. Et demande que l'Aikido change son cours du mercredi soir : Soit changer de salle – soit change de lieu (ils ont la salle également réservé le lundi et le vendredi soir)
Dans le cadre de l'occupation des salles communales, les conseillers sont d'accord pour notifier aux associations que les jours, horaires et lieux ne sont pas renouvelés obligatoirement année après année.
- Mr le Maire rappelle la complexité pour la gestion de la salle des fêtes et du gymnase qui s'organise en partenariat avec le conseil départemental. De nombreuses questions ne sont pas réglées depuis de longues années. Et rien pour l'instant n'a été officiellement arrêté. De nombreux travaux seraient à envisager
- Avant le démarrage de l'ordre du jour, des employés de la municipalité sont venues exprimer leur mal être au travail ainsi que leur impuissance face à des comportements de plus en plus ingérables à l'intérieur des établissements scolaires.
Le manque de sécurité, les violences verbales, les violences dans la cour auprès des camarades, des agents, des adultes, sont difficiles à vivre. Ce ne sont pas des gendarmes.
Malheureusement aujourd'hui le personnel subit des pressions quotidiennes de la part de parents qui ne respectent pas le règlement intérieur voir la loi.

L'entretien se termine avec un essai réalisé par un groupe de travail sur les règles de vie au sein des écoles.

Une rencontre entre les différents services et le personnel sera faites rapidement pour uniformiser les méthodes de travail.

Fin de la réunion 23h17